

INFORMATIONS UTILES AUX ÉLECTEURS

En prévision des élections municipales qui se tiendront le 5 novembre prochain, nous publions des renseignements pratiques à l'intention des électeurs.

Rappel : conditions à remplir pour être électeur

Pour avoir le droit de voter, vous devez :

- avoir 18 ans le jour du scrutin (5 novembre 2017) ;
- et, le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale :
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être soumis au régime de la curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction qui constitue une manœuvre électorale frauduleuse.

De plus, à cette même date (1^{er} septembre), vous devez remplir une des deux conditions suivantes :

- être domicilié dans la Ville de Pont-Rouge et, au Québec, depuis au moins six mois;
- être, depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville.

L'électeur non domicilié dans la Ville de Pont-Rouge mais **propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise** situé sur le territoire de la Ville doit transmettre un écrit signé à la présidente d'élection de la Ville de Pont-Rouge demandant d'ajouter son nom sur la liste électorale.

Conformément à la loi électorale du Québec, un **avis d'inscription** sera expédié par la poste, **au plus tard le 19 octobre 2017**; cet avis fournira les coordonnées de chaque électeur inscrit, telles qu'elles apparaissent sur la liste électorale municipale.

Liste électorale et demande de révision

Une vérification de votre inscription sur la liste électorale municipale, telle que fournie à la Ville par le directeur général des élections du Québec, est importante. Vous devez vous assurer que les renseignements qui y figurent tels votre nom, votre date de naissance et votre adresse sont exacts.

Vous pouvez consulter la liste électorale municipale de la Ville de Pont-Rouge à la réception de l'hôtel de ville. Vous pouvez également communiquer à ce sujet avec la présidente d'élection, Mme Jocelyne Laliberté au 418 873-4481, poste 110, ou avec la secrétaire d'élection, Mme Nicole Richard au 418 873-4481, poste 105.

Par ailleurs, toute demande d'inscription ou de modification d'une inscription sur la liste électorale doit être présentée au lieu, aux jours et aux heures ci-dessous mentionnés :

Hôtel de Ville, local 132
189, Dupont
Pont-Rouge (Québec)

Les personnes à mobilité réduite sont invitées à emprunter la porte numéro 14, située à l'arrière de la Place Saint-Louis, et à se diriger vers le local 132 de l'hôtel de ville, par ascenseur.

JOURS/DATES	AM	PM	SOIRÉE
Mercredi, 18 octobre 2017	10 h à 13 h	14 h 30 à 17 h 30	
Jeudi, 19 octobre 2017	_____	14 h à 17 h 30	19 h à 22 h
Lundi, 23 octobre 2017	10 h à 13 h	_____	_____

Précisons qu'une demande d'inscription ou de modification pourra être faite par la personne elle-même, son conjoint, un parent ou une personne qui cohabite avec elle. En outre, une demande de radiation pourra être présentée par une personne ayant le droit d'être inscrite sur la liste électorale d'une même section de vote.

Dans le cas d'une demande d'inscription pour un électeur domicilié à Pont-Rouge, l'adresse de sa résidence précédente doit être fournie de même que deux documents répondant aux critères suivants : l'un d'eux doit mentionner le nom et la date de naissance de l'électeur et, l'autre, le nom et l'adresse du domicile actuel de cette personne.

Rappelons enfin que la responsabilité de confectionner la liste électorale officielle de la Ville de Pont-Rouge incombe à la présidente d'élection.

Pour toute information additionnelle, veuillez communiquer avec Mme Jocelyne Laliberté, présidente d'élection, au 418 873-4481, poste 110, ou avec Mme Nicole Richard, secrétaire d'élection au 418 873-4481, poste 105. Vos demandes de renseignements peuvent également être acheminées par la poste à la présidente d'élection à Ville de Pont-Rouge, 189 rue Dupont, Pont-Rouge (Québec) G3H 1N4.